L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 16 JUILLET 1880. 53me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 16 JUILLET 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRÉSIDENT :
WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRÉSIDENT :
WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Stern & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Faisance, &c.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Grandes Affaires Industrielles.

Nous avons été bercés depuis quelque temps, et l'on nous berce encore dans l'espoir de tant de grands canaux interocéaniques ou autres que nous ne portons presque plus d'attention à des entreprises plus modestes, et qui cependant pour la Nlle.-Orléans auraient des conséquences d'une valeur considérable et peut-être supérieures à celles qu'aurait pour cette ville soit le canal de Panama, soit un autre canal dans l'Amérique Centrale. Notre attention est détournée par les grands efforts que fait M. de Lesseps pour populariser partout en Europe son projet de canal à travers l'Isthme de Darien et aussi par les efforts, renouvelés aujourd'hui, de quelques hommes en faveur d'une autre ligne de canal maritime plus rapprochée des Etats-Unis, et qui pour la vallée du Mississippi serait d'un avantage supérieur à ce lui de M. de Lesseps.

L'échec de Grant à la Convention de Chicago a fait remettre le projet du Nicaragua, car il faut absolument faire une position à Grant qui a peu de fortune, dit-on, et qui n'est pas encore assez vieux pour qu'il soit relégué dans les rangs de ces hommes, auxquels on ne pense plus, quelques soit le bruit qu'ils aient pu faire dans leurs beaux jours. Grant n'est pas d'un âge à être oublié pour les besoins actives de ce monde. La santé chancelante dont il n'a pas cessé de jouir un instant pendant son long voyage dans les diverses parties des deux hémisphères, prouve suffisamment qu'il peut encore être fort utile, et sa présentation dernière à la candidature présidentielle le prouve également. Quand on a été jugé propre à faire un président des Etats-Unis, on peut bien être jugé propre à faire un président de canal maritime.

Ce projet a donc repris faveur, et l'on s'occupe en ce moment, avec plus d'activité que jamais, à chercher les capitaux qu'une telle entreprise nécessite. Le nom de Grant vaudra beaucoup pour cela; il est puissant, et s'il procure à la compagnie, qui a obtenu du Nicaragua la concession du droit de passage et le monopole de l'exploitation du privilége, les fonds dont elle a besoin, Grant pourra compter cette affaire comme la plus utile et la plus grande de sa vie.

De son côté, M. de Lesseps déploie en faveur de son projet une activité prodigieuse. Il voyage aussi beaucoup, et partout il reçoit les plus vives marques de sympathie. M. de Lesseps n'a pas commandé des armées, mais il a fait le canal de Suez, et cette victoire industrielle vaut pour le moins autant que toutes les victoires guerrières de Grant. Cependant, vu le projet de ce dernier, vu aussi le projet de chemin de fer maritime du capitaine Eads qui préoccupe vivement l'attention du monde et du Congrès américain, par une combinaison plus rapide, beaucoup moins coûteuse et d'exécution plus facile, vu enfin la concurrence qui diviserait des recettes dont la totalité serait à peine suffisante pour composer un dividende annuel satisfaisant, les capitaux se montreront très prudents en ce qui concerne le canal de Panama et peut-être seront-ils introuvables.

Mais tous ces projets ne sont encore qu'à l'état d'embryons; ce sont des fœtus qui commencent à peine à se former dans le ventre de l'opinion publique. Mais ce qui n'est pas un embryon, c'est le chemin de fer de Tehuantepec qui se construit presque à notre porte, et dont on ne parle pas. Ce chemin occupera exactement la même ligne que devait occuper le premier projet de voie ferrée, favorisé tout spécialement par le président Juarez, et qui aurait été probablement exécuté sans la guerre du Sud. Il ira du Coatzacoalcos à la baie de Ventosa, en passant par la ville de Tehuantepec, voisine de la mer Pacifique. La rivière Coatzacoalcos, qui se jette dans le Golfe du Mexique, n'est qu'à 100 milles au Sud est de la Vera Cruz. Le point de départ, pour traverser l'isthme, se trouve dans les eaux mêmes de la Nouvelle-Orléans, qui devient ainsi le point de transit et d'embarquement de toutes les marchandises des Etats-Unis destinées au commerce de la Californie, de la Chine et du Japon, et de toute la côte du Pacifique.

Nous nous servons du temps présent, attendu que cette entreprise, qui occupa si vivement l'opinion publique en 1859, et sur l'exécution de laquelle la Nouvelle-Orléans fondait de si riches espérances, n'est plus une chimère. Elle est en construction depuis plus de trois mois, et si nos lecteurs ont suivi les nouvelles mexicaines que nous donnons de temps à autre, quand elles nous arrivent, ce qui n'a pas lieu tous les jours, ils doivent se rappeler la nouvelle annonçant que les travaux étaient entrepris du côté du Golfe, et que la compagnie ne demandait plus que des ouvriers pour exécuter ses travaux sur toute la ligne. Ces ouvriers, sous le soixième degré de latitude, ne se trouvent pas aussi facilement que sous le trentième ou sous le quarantième, mais il en arrive tous les jours cependant, et aux dernières nouvelles, on en comptait un millier qui s'étaient engagés au prix d'une piastre par jour, à travailler pour la compagnie aussi longtemps qu'elle aurait besoin. Nous ne doutons pas que la compagnie ne trouve un nombre suffisant de journaliers pour pousser son entreprise avec toute la célérité désirable, et nous ne voyons rien qui puisse la faire échouer ou la retarder sérieusement, rien si ce n'est peut-être quelque lenteur dans la réalisation de son capital.

Mais à supposer que cela fut, le chemin de Tehuantepec ne serait pas abandonné pour cela, et une autre compagnie, profitant des travaux de la première, prendrait bientôt sa place et achèverait l'œuvre. Du reste, l'exécution est comparativement facile. Elle ne nécessite aucun travail extraordinaire, et quelques tranchées sur des plateaux un peu plus élevés que le plan général ne peuvent en compromettre le succès. Il y a beaucoup d'eau du golfe du Mexique au point du Coatzacoalcos d'où le chemin de fer partira, car comme dans l'ancien projet, Minatitlan formera la tête de ligne. Dans la baie de Vendom l'eau est profonde, et la construction des môles, quais et débarcadères n'absorbera qu'une très faible quantité des fonds de la compagnie. A Ventosa, la nature a presque tout fait pour l'abordage des navires.

L'Isthme de Tehuantepec est très sain dans toute son étendue, le sol fertile et le paysage y est magnifique. L'agriculture n'attend qu'un chemin de fer pour s'y développer d'une manière rapide, et ce chemin, elle l'aura avant deux années. Quant à la distance, à partir des bouches du Mississippi, elle ne sera pas la moitié de la distance du même point à Chagres, et à peine d'un tiers de plus que d'ici à la Havane. Le port de Minatitlan deviendra une succursale du port de la Nlle-Orléans d'où sera expédié le frêt de tous les Etats-Unis pour l'Océan Pacifique. Nous devons donc faire des vœux ardents pour le succès de la compagnie du chemin de fer de Tehuantepec.

Il n'est rien de pire que le bruit.

Que plusieurs cas de fièvre jaune soient importés à New York, ou dans toute autre ville du Nord, par des navires de commerce ou autres, et personne n'y fera attention, mais qu'un pauvre cas isolé soit présumé importé à la Nouvelle-Orléans par un navire quelconque, et tout le monde aussitôt criera à l'épidémie et à la peste. C'est ce qui vient d'avoir lieu à l'occasion d'un navire suédois, venant de Rio, et à bord duquel un marin est tombé malade après l'arrivée au wharf de la rue Calliope.

Et tout aussitôt voilà le Bureau de santé en l'air, écrivant au capitaine de retourner avec son navire et tous ses hommes à la quarantaine du Mississippi, et, comme le capitaine était absent, autre lettre ordonnant au shérif de remmener le navire, et pour plus de sûreté, troisième lettre à l'inspecteur sanitaire du Premier District, lui ordonnant de prendre les noms et les adresses de toutes les personnes qui ont visité le navire, de les mettre sous une surveillance rigoureuse, et de faire un rapport immédiat sur tout symptôme de maladie qui pourrait être signalé parmi ces visiteurs mal avisés.

Et l'hôpital Touro où l'individu est mort, que faudra-t-il en faire? Nous sommes étonné qu'on n'en ait pas commandé la destruction immédiate par le feu. On soumet à la surveillance ceux qui ont pu visiter le navire, mais on laisse tranquille l'hôpital où l'individu a expiré avec tous les signes extérieurs qui caractérisent le fléau! Ce n'est pas logique. Il nous semble que très naturellement, d'après les idées systématiques du Bureau de santé, il aurait fallu, tout au moins, établir un cordon sanitaire autour de l'asile Touro, pour le séparer entièrement du voisinage et en protéger les habitants.

Nous ne soutenons pas que les précautions prises contre cette malheureuse barque suédoise soient inutiles, mais nous aurions désiré que tout cela se fut passé sans bruit, sans éclat, et sans pièces officielles livrées à la publicité. Nous n'avions pas voulu en parler nous mêmes, comptant que nos confrères sentiraient le besoin du silence du moins jusqu'à nouvel ordre.

Mais point; on a su le lendemain, par les journaux, tout ce qui s'était passé la veille, et le télégraphe transmettait partout, sans délai, la nouvelle que la fièvre jaune était à la Nlle.-Orléans. Cette nouvelle a révolté le Bureau de Santé de l'Etat du Tennessee qui, tout aussitôt, a lancé contre les trains de chemins de fer et les bateaux du fleuve, une interdiction complète de commerce entre cet Etat et notre ville. Non-seulement le Bureau de Santé siégeant à Nashville a fait cela, mais il a encore invité tous les Etats de la vallée à en faire autant. On peut être assuré que la ville de Galveston, qui n'est pas de la vallé sependant, profitera de cette occasion pour mettre notre port en interdit, et Mobile très certainement ne tardera pas à l'imiter.

Ainsi, comme on le croyait, le Choppinisme n'était pas mort sous le ridicule. Il avait au contraire fait parmi nous d'immenses progrès, et il s'est propagé à l'extérieur. En effrayant les pays voisins nous les autorisons pleinement à user de rigueur envers nous. Tout ce qu'ils feront contre nous sera justifié par notre exemple, et tous aurons perdu le droit de nous plaindre, après avoir perdu le droit de raisonner.

☞ Nous venons de lire un très bel article biographique sur le Dr. Samuel Paul Choppin par le Dr. B.... Cet article fait bien ressortir la supériorité du médecin et du chirurgien, mais sans partager en aucune façon ses idées absolues sur le caractère exotique de la fièvre jaune et la nécessité d'une quarantaine. L'écrivain ne tâche pas non plus d'élever bien haut la science ou la compétence du Dr. Choppin comme sanitarien, et cette impartialité rend fort intéressant l'essai biographique dont nous parlons.

Fair Grounds.—La vie que M. G. W. Nott, secrétaire-trésorier du Nouveau Jockey Club de la Louisiane, publie aujourd'hui dans l'ABEILLE, prévient les salles d'orphelins et les institutions de charité, que l'usage des Fair Grounds leur est offert gratuitement pour pique-niques, réunions, promenades, etc. Nous ne pouvons qu'engager les directeurs de ces établissements à profiter de cette offre libérale dans l'intérêt de la santé des petits orphelins.

CHAUSSURES D'ÉTÉ.

GRAND ARRIVAGE DE CES CHAUSSURES, au rendez-vous des bonnes affaires : 12 TOILE ROUGE !

Souliers bas 85 cts, pantoufles à bandes aux prix suivants : $1 00, $1 25, $1 50, $1 75 et $2 00. Bottes à bandes à $1 50, $1 75, $2 00, $2 25 et $2 50 la paire. Pantoufles en peau à talons, 50 cts. Pantoufles en prunelle à 37½ cts. Bottines en prunelle 75 cts. Souliers bas à 65 cts. Immense assortiment de souliers bas, genres nouveaux. A choisir dans plus de 25 coupes, à $1 50 la paire.

Une considération profitable. — La Grande Route de Jackson, le chemin pionier comme rapidité et modicité de prix, étant déterminé à soulager aux demandes de la population de la Nouvelle-Orléans, de réduire les prix de voyage aux villes d'eaux pendant l'été, les a réduits à des chiffres à la portée de tout le monde.

Pour le Nord-Ouest :
Aller et retour.

Elkhart Lake	$34 80
Kenosha	37 50
Fond du Lac	32 00
Geneva Lake	27 30
Grand Haven	34 50
Green Bay	34 80
Green Lake	32 70
Kilbourne City	34 50
Madison	30 90
Neenah et Menasha	33,60
Oconomowoc	30 00
Ripon	32 20
Sheboygan	27 30
Sparta	37 30
Waukesha	28 80

Pour les Sources de la Virginie :
Aller et retour.

Bath Alum Springs	$54 80
Berkley Springs	51 50
Cold Sulphur Springs	52 45
Healing Springs	56 80
Jordan Alum Springs	53 95
Millboro Springs	53 00
Natural Bridge	57 45
Rockbridge Alum Springs	53 95
Scribling Springs	52 15
Shenandoah Alum Springs	62 15
Sweet Chalybeate Springs	57 30
Warm Springs, Va	56 80
Warm Springs, N. C	50 35
Wyers Cave	58 20
White Sulphur Springs	54 30

Billets bons jusqu'au 31 octobre.

Prix pour tous les autres endroits réduits proportionnellement. Pour plus amples informations, s'adresser à A. D. Sheldon, bureau de la vente des billets, 22 rue du Camp.

Le plus grand assortiment de secrétaires, étagères, cabinets à livres, tables de bibliothèque, armoires pour argenterie et porcelaine, glaces de cheminée et encadrements de fenêtres, side board. Alles aus Palais Meubles de Hubbard, rue Sud-Rampart 122.

Bienfait.—Lettre de change tirée sur reconnaissance d'autrui.

Billet.—Pilori du débiteur.

Chambre des Députés.

(Séance du 29 juin.)

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.

M. Baudry d'Asson, avec l'autorisation de la Chambre, développe une demande d'interpellation sur les faits qui ont marqué le 28 la sortie de la conférence organisée au Cirque-d'Hiver par MM. Chesnelong et Lucien Brun. Voici comment M. Baudry d'Asson a raconté ces faits :

Hier soir, une conférence était donnée au Cirque-d'Hiver, par les soins de MM. Chesnelong et Lucien Brun. Ils étaient dans leur droit en provoquant cette réunion. (Interruption à gauche) Parfaitement! (Rire général.)

Voix diverses.—Vous aviez annoncé que vous ne répondrieiz pas aux interruptions.!

M. Baudry-d'Asson—Je réponds que M. Chesnelong et M. Lucien Brun étaient dans leur droit. (Nouveaux rires.)

Il existe en effet une loi qui autorise les réunions. (Nouveau bruit.) Or, à la fin de cette réunion, des bandes de républicains, trop pressés d'en finir avec le cléricalisme, se sont jetés sur les assistants et, après les avoir insultés grossièrement, les ont menacés et frappés.

Il y avait là cependant quelques gardins de la paix, quelques agents du gouvernement, mais ils n'étaient pas en assez grand nombre, et c'est sur ce point que j'interpelle M. le ministre de l'Intérieur. N'existe-t-il donc pas une loi qui interdit le groupement d'individus qui veulent troubler l'ordre? Or, on a laissé ces groupes se former et les agents étaient 30 à 35 à peine.

M. Catineau.—Dans une réunion privée, l'autorité ne peut pas pénétrer.

M. Baudry d'Asson.—Il est évident que les membres de la réunion, qui étaient 3 à 4,000 eussent pu se défendre, s'ils l'eussent voulu, sans avoir recours au gouvernement : ils ne l'ont pas fait, ils ont voulu conserver à la réunion un caractère pacifique.

Ils avaient pu dire, dans la réunion, les espérances qu'ils avaient au cœur, mais sans prononcer aucun mot qui fut contraire à la loi.

Eh bien, je viens demander à M. le ministre de l'intérieur comment il se fait que des hommes paisibles aient été insultés de la façon que je vais dire.

Vous me permettrez de lire l'article d'un journal....

Et ici M. Baudry-d'Asson lit un long article du journal le *Gaulois* où les faits en question sont représentés sous les plus sombres couleurs, où l'on parle de cris injurieux proférés par la foule hostile attroupée aux portes du Cirque, de violences exercées sur les auditeurs qui sortaient paisiblement. Enfin, le récit du *Gaulois* dramatisant un dernier incident, parle d'un prêtre assaillit par la populace, obligé de se réfugier dans une voiture et de se faire protéger par des gardiens de la paix pour échapper à la fureur populaire.

M. Baudry-d'Asson se borne, après cette lecture, à dire :

"Je n'ai rien à ajouter, j'ai simplement à demander à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures le gouvernement compte prendre pour assurer la sécurité des victimes qui vont être frappées par les décrets du 29 mars. J'use en cela de mon droit de député, et je lui demande quelles seront ces mesures et s'il compte en prendre pour arrêter de semblables infamies."

M. Constans, ministre de l'intérieur, qui a accepté la discussion immédiate, fait la réponse suivante, applaudie fréquemment par la majorité :

"Hier, à huit heures, devait avoir lieu, au Cirque-d'Hiver, une réunion donnée par M. le comte de Mun. M. le comte de Mun, se trouvant malade, a été remplacé par M. Chesnelong.

Vers huit heures et demie, il y avait 2,500 personnes dans le Cirque. Un très grand nombre de cartes avaient été distribuées; on n'avait pas tenu compte du nombre des places disponibles et on avait distribué 2 à 3,000 cartes de trop.

La réunion était, dit-on, privée. Il me suffira de dire pour répondre à cette opinion, que les cartes avaient été données à profusion : j'en ai reçu pour ma part une centaine. Je puis en montrer à la Chambre; ces cartes ne portent aucun nom d'invité; on est seulement prié d'inscrire son nom au bas. Et voilà comment un procédé pour ces sortes de réunions privées. (Rires à gauche).

Je n'ai aucun désir d'ailleurs de critiquer ce mode d'invitation; peu importe la façon dont ces cartes sont faites; je ne vois aucun inconvénient à laisser s'épanouir au grand jour les doctrines qui se sont manifestées à cette occasion.

La réunion était à peine commencée qu'on entendait dans la rue les applaudissements, et ceux qui étaient restés à la porte, se livrant à des conversations inspirées par le programme de la réunion même, il en résultait que les passants s'arrêtaient peu à peu, et qu'eux aussi appartaient leur petite note dans ce concert. Et les discussions allaient leur train au moment du triomphe complet des orateurs du dedans. (Très bien! à gauche.)

A la sortie, se présentèrent les difficultés qui se présentent à l'issue de tout spectacle; on se précipitait non par dix, comme on l'a dit, mais en foule; les gens du dehors critiquaient ce qui s'était dit au dedans, et ceux qui sortaient et qui se trouvaient à ce moment même sous l'exaltation de l'éloquence des orateurs, répondaient, on en arrivait à quelques gros mots. Il y avait là le service ordinaire du poste, et pas davantage. On n'avait pas pensé que le succès de la réunion serait tel qu'il nécessiterait l'intervention de la troupe armée. (Très bien! à gauche.—Bruit à droite.)

On n'aurait pas manqué à droite, si nous avions envoyé des troupes ou des agents, de crier à l'arbitraire (Très bien! à gauche.)

M. Baudry-D'Asson.—Nous n'avions rien à redouter des agents, nous étions réunis légalement.

M. le ministre de l'intérieur.—Nous avons protégé les amis de M. Baudry-d'Asson quand il était nécessaire de le faire. (Très bien! à gauche.)

Je ne dis pas qu'à la porte du Cirque on ait tenu précisément le langage des salons. (On rit), on a proféré des cris qui ont appelé l'attention de la police. Il n'y avait pas encore, à ce moment, besoin de protéger qui que ce fût; mais ceux qui venaient du dedans ont crié : A bas la République! Alors, la police est intervenue et a arrêté ceux qui poussaient ces cris. Un désordre s'en est suivi, on a voulu les arracher aux mains de la police, et il est arrivé une mêlée. (Mouvement.)

On a maintenu en état d'arrestation un de ceux qui avaient crié; donc il est certain que les cris en question ont été poussés. (Très bien! à gauche.)

On a répondu par des cris de : Vive la République!) Je ne pense pas que l'honorable M. Baudry-d'Asson veuille faire arrêter ceux qui poussent ce cri-là.

Quand la police a cru qu'on allait en venir aux mains, elle a protégé les amis de M. Baudry-d'Asson. Il n'y a pas eu de coups échangés.

Voilà pour la première partie de l'affaire. (Très bien! à gauche.)

Quant à la seconde, le récit qu'on en a fait est exagéré au plus haut degré.

Il est sorti de la réunion du Cirque plusieurs prêtres. Depuis quelque temps les membres du clergé, qui compromettent en cela la religion qu'ils veulent servir (Applaudissements à gauche) prennent l'habitude d'assister à des réunions dont vous connaissez aussi bien que moi la violence. (Très bien! à gauche.)

L'un d'eux s'était attardé; il venait dans un groupe lorsque, sur le boulevard des Filles-du-Calvaire, quelques-uns de ses amis crurent devoir crier : "Vivent les jésuites! A bas la République! Vive le roi!" (Ah! ah! à gauche.)

Une collision eut lieu; les agents firent monter le prêtre en voiture, le conduisirent à la gare de Vincennes, l'accompagnèrent dans le train jusqu'à Saint-Mandé, où il descendit sans avoir été ni frappé, ni insulté, car il allait beaucoup plus vite que les passants qui, d'ailleurs, ne couraient pas après lui. (Rires d'assentiment à gauche.)

Donc, il y a en un fait regrettable; mais ceux qui en ont donné l'occasion sont ceux qui, par leurs cris dans le Cirque, par leur attitude en sortant du Cirque, se sont livrés à des manifestations contraires au bon ordre, contraires au respect du gouvernement. (Vifs applaudissements à gauche.)

Quant à la question que M. Baudry-d'Asson m'a posée sur les mesures qui seront prises à un jour prochain, je ne peux lui donner qu'une seule satisfaction.

Toutes les mesures sont prises pour protéger ceux qui sont l'objet des décrets et aussi pour les défendre aux ovations de leurs amis. (Applaudissements à gauche.) Je conseille à M. Baudry-d'Asson quelque patience; il n'aura pas à l'employer longtemps pour être fixé sur ce point. (Vifs assentiments à gauche.)"

Le ministre descend de la tribune, accueilli par une énergique salve d'applaudissements qui témoigne de la satisfaction causée à la Chambre par ses fermes et catégoriques déclarations.

M. Baudry-d'Asson remonte à la tribune, venant, dit-il, réfuter tout ce qu'a dit le ministre. Il se borne à contester qu'on ait crié: *Vive le roi!* mais ajoute qu'il espère que bientôt on pourra le crier légalement. Puis il prophétise au gouvernement de la République une prochaine ruine, parce qu'il s'attaque aux ministre de la religion. Et c'est tout. M. Baudry-d'Asson disparaît sans laisser d'ordre du jour. L'incident est alors clos sans autre forme de procès.

Suppression de l'aumônerie militaire.—Le Sénat a définitivement adopté la proposition de loi tendant à supprimer l'aumônerie militaire qu'avait précédemment votée la Chambre des députés, mais en y introduisant certaines modifications, qui, somme toute, ne portent nulle atteinte au principe essentiel de cette proposition. Dans l'une et dans l'autre assemblée il y a eu une majorité considérable pour décréter l'abolition d'une institution aussi inutile en matière religieuse que dangereuse au point de vue militaire et politique.

La Chambre des députés avait estimé qu'en ce qui concerne les forts, les camps, les rassemblements considérables de troupes éloignées des églises paroissiales et des temples, ainsi que certains établissements militaires tels que les hôpitaux et les pénitenciers, il fallait laisser au ministre de la guerre toute latitude pour y assurer le service du culte. Le Sénat a jugé préférable d'en faire une obligation légale pour l'autorité militaire.

La Chambre avait encore laissé la même faculté au ministre, pour les armées, corps d'armées et divisions sur le pied de guerre. Le Sénat a cru bon de transformer aussi cette faculté en obligation. Nous ne pensons pas que les deux changements apportés au texte primitif voté par la Chambre des députés soient de nature à lui faire repousser la rédaction ainsi modifiée. Sans doute il eût mieux valu effacer toute trace de la loi du 4 juin 1874.

Mais les débris de cette loi que le parti ultramontain est parvenu à sauver du naufrage ne nous paraissent point de nature à amener un conflit. Ce serait leur donner une importance qu'ils n'ont pas. Le point capital, c'est l'abolition de l'aumônerie militaire. C'est l'interdiction de l'accès des casernes aux ministres des cultes. Il est pleinement obtenu par le premier article de la nouvelle loi. Aussi espérons-nous que la Chambre des députés accueillera celle-ci telle qu'elle lui revient amendée par le Sénat.

(*République française.*)

Nominations.—Le *Journal officiel* de ce matin doit contenir le mouvement judiciaire que nous publions ci-après. Les jésuites ont décidément échoué dans leur plan de réorganisation des parquets. Grâce à la vigilance et à l'énergie du garde des sceaux, les sièges d'avocats généraux, de procureurs de la République et de substituts déminismiaires n'auront pas été vacants vingt-quatre heures.

Sont nommés :

Avocat général à Grenoble, M. Sarrut, avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Fochier, qui a été nommé avocat général à Lyon;

Avocat général à Riom, M. Barraillier, substitut du procureur général à Limoges, en remplacement de M. Eparvier;

Avocat général à Douai, M. Chaloupin, avocat, en remplacement de M. Pierron;

Procureur de la République à Lyon, M. Margnan, procureur de la République à Nice, en remplacement de M. Brochand-d'Auferville;

Procureur de la République à Digne, M. Bouvier, procureur de la République à Brignoles, en remplacement de M. Charvet.

Procureur de la République à Douai, M. Boequet, procureur de la République à Montreuil-sur-Mer, en remplacement de M. de la Gorce;

Substitut du procureur de la République à Lyon, M. Escot, substitut à Saint-Etienne, en remplacement de M. Lagrange;

Substitut à Clermont-Ferrand, M. de Sales, substitut à Yssingeaux, en remplacement de M. Roux.

Substitut du procureur de la République à Aix, M. Furby, avocat, en remplacement de M. Fabre, nommé procureur de la République;

Substitut du procureur de la République à Douai, M. Dassonville, avocat, docteur en droit, attaché au cabinet du garde des Sceaux, ministre de la justice, en remplacement de M. Allard;

Substitut à Castellane, M. Barton, juge suppléant à Toulon, en remplacement de M. Mongins, de Roquefort;

Avocat général à Douai, M. Dubron, avocat général à Nîmes, en remplacement de M. Grévin;

Avocat général à Douai, M. Pierre de Borville, substitut à Lille, en remplacement de M. Mascaux;

Substitut du procureur de la République à Lyon, M. Pine-Desgranges, procureur de la République à Nantua, en remplacement de M. de Lagrevol;

Procureur de la République à Nantua, M. Degors, substitut près le même siège;

Substitut du procureur de la République à Lyon, M. Bulot, substitut à Saint-Etienne, en remplacement de M. Millevoye.

Substitut du procureur de la République à Lyon, M. Tonbin, procureur de la République à Thonon, en remplacement de M. Laurens.

—La linotte, l'hirondelle et le roitelet gazouillent; l'oie, le loriot et le coucilis sifflent; l'aigle trompette; l'alouette tirelire, la caille margote; le canard nasille; le hibou et la chouette huent; la cigogne craquette; la grue croque; la colombe et le ramier gémissent; la grive gringotte; la mésange titinne; le milan huit; l'orfraie hurle; le paon crieille; la perdrix cocobe; le perroquet jase; la pie jacasse; le geai cajole; le pinson fringotte; la poule glouse; les poules poulets piaulent; la tourterelle roucoule et le coq coqueline.

On a continué de parler du chant du rossignol, et ce mot est admis généralement, mais il faudrait dire un petit ténor emplumé qu'il gringotte comme la grive.

Parmi les insectes : l'abeille, le hanneton et la mouche bourdonnent; la cigale frissonne et le grillon grisillonne.

Parmi les mammifères : l'âne domestique brait, mais l'âne sauvage brame comme le cerf; le faon bêle, le bélier blatère, le bœuf meugle, le buffle, le lapin et le tout petit chien glapissent, l'éléphant barronne, le léopard miaule comme le chat, l'ours grommelle, le rat ravit, la souris chichicoste et le tigre rauque ou rosnonne.

Enfin, le Parisien blague.

Le "Petit Marseillais" raconte avec bonheur une conversation tenue avec le colonel Flatters. Celui-ci ne lui a pas caché qu'il y avait beaucoup de serpents et de lézards dans le pays qu'il a traversé. Aussi au départ du colonel, les commentaires allaient leur train sur la Cannebière.

Premier Marseillais.—Figurez-vous une nuit le colonel il était endormi. Tout d'un coup il est réveillé par un bruit étrange. Il prête l'oreille et se dit :

Mais conquine dé Dion! y a n'un bédouin qui se cure les dents avec mon sabre. Qu'est-ce qu'il voit? Une famille de lézards qui manziant ses bottes....

Deuxième Marseillais.—Ca ce n'est rien! Un peu plus loin le colonel avec sa troupe il faisait une sieste carabitte. En se réveillant, Troun de l'air; tous comme des petits Saint-Zan, les serpents avaient tout dévoré.

—Voici un quatrain qui circulait dernièrement, au les bancs de la chambre :

La suppression des tambours.

La République au jour le jour
S'enrichit, s'engraisse et végète :
Elle peut vivre sans *tambour*,
Mais ne peut vivre sans *Trompette*.

Propos du soir.—Vous savez que Cora a déménagé?

—Ah!..... Où demeure-t-elle?

—Je n'en sais rien.

—Comment l'avez-vous appris?

—En allant la voir. J'ai demandé, par prudence, si elle demeurait toujours là, et il m'a été répondu : Non; mais vous pouvez monter, ça reviendra au même.

Aux bains de mer :

Bébé Henri qu'on conduit, pour la première fois, aux bains de mer, se met à pleurer, et s'accrochant aux bras du baigneur :

—Je veux pas! je veux pas là la baignoire est trop grande!

Les deuils sont courts dans les familles impériales!

Il y a quelques jours à peine, le canon tonnait en l'honneur de la déposille mortelle de l'impératrice de Russie, et aujourd'hui il n'est question, à Pétersbourg, que du mariage morganatique du czar.

Le *Parlement* reçoit, d'un correspondant de Pétersbourg, quelques détails à ce sujet :

Le cour de Saint-Pétersbourg, vraie cour du dix-huitième siècle, toujours préoccupée avant tout des questions de personnes, est d'autant plus agitée à ce sujet qu'en Russie il n'y a jamais eu rien de semblable aux union morganatiques si fréquentes dans les cours allemandes. La loi russe ne prévoit aucun cas de ce genre. Pour les orthodoxes, il n'y a d'autre mariage que le mariage religieux, et ce dernier a toujours tous les effets civils.

L'empereur pourrait, il est vrai, changer tout cela par ukase et faire une loi spéciale à son usage personnel; il pourrait même, pour éviter le scandale, se passer de loi et contracter, grâce à un prêtre complaisant, une sorte de mariage secret. Le chose ne serait pas impossible; mais on lui procédé ne occuperait pas court aux difficultés domestiques.

Puis l'on craint que d'autres princes de la famille impériale ne prétendent suivre l'exemple du souverain, et ne fassent connaître à leur tour des mariages irréguliers, l'on craint surtout que les adversaires du pouvoir ne tirent parti de là pour déconsidérer le czar et la dynastie aux yeux du peuple, qui ne saurait comprendre qu'on puisse être la femme de l'empereur sans être impératrice. Or, la dynastie a d'autant plus besoin de veiller au maintien de son prestige que ce prestige est sa principale force et qu'il a été sensiblement atteint depuis la dernière guerre, depuis Plevna et le Congrès de Berlin.

Cependant, on espère peu que le czar revienne sur son projet.

Sociétés Sino. arrivages de la semaine : Bottes de E. C. BURT. Bottes FAUCHE. Bottes Louis LOUIS XV. Pantoufles talons LOUIS XV. Bottes en chevreau français. Bottes en chevreau américain. Pantoufles FAUCHE. Pantoufles fines pour messieurs. 50 caisses de BLACK CMOOKS, pour hommes, jeunes gens et enfants. Et grand nombre d'autres genres dont l'énumération paraîtrait exagérée, allez plutôt à L'ETOILE ROUGE, juger vous-même du reste.

Le chroniqueur du *Globe* rappelle qu'après sa victoire de Wissembourg sur Wurmser, Hoche trouva des hommes qui voulurent retirer à un héros tout le fruit de sa victoire et le subordonner à Pichegru :

Hoche n'en fut pas moins nommé général en chef des armées de la Moselle et du Rhin et reçut le commandement suprême.

Cependant, il avait déchaîné des haines implacables, et Saint-Just, circonvenu par de lâches calomniateurs, demanda au Comité de salut public l'emprisonnement de Hoche.

Il se rendait en Italie, pour l'expédition d'Oneglia, lorsqu'il fut arrêté à Nice, ramené à Paris et traîné dans plusieurs geôles.

Il était à la Conciergerie, tout prêt à passer devant le tribunal révolutionnaire, à monter sur l'échafaud peut-être, lorsque le 9 thermidor vint le délivrer.

Il sortait de prison quand Saint-Just y entra.

—Tu triomphes! lui dit celui-ci.

—Non répondit Hoche; j'admire simplement l'étrange enchaînement des choses.

—"Les gens d'esprit sont comme les roses : une seule fait plaisir, mais un bouquet entête."

—Témoin dans un duel, Timoléon s'écrie :

—Bien, messieurs, tout est convenu. A six heures, au Vésinet; l'arme choisie est le pistolet.

—Entendu monsieur.

Femme sortie.

Timoléon revenant :

—A propos, qui est-ce qui bandera les yeux des adversaires?

—Que voulez-vous dire?

—Un duel au pistolet!

—Eh bien!

—Les adversaires doivent avoir les yeux bandés.

—Mais, pas du tout.

—Comment! vous voulez qu'ils tirent comme cela l'un sur l'autre.

—Sans doute.

—Pardon : c'est un assassinat alors!.. Je refuse d'être témoin!

—Petit dialogue entre le directeur du théâtre de..... et son pharmacien :

—Mon cher, inventez-moi donc une recette!

—Pourquoi!

—Pour en faire.

ATHENEE LOUISIANAIS

Concours Littéraire de 1880.

PROGRAMME.

Sur le rapport d'une commission nommée pour préparer le Concours de cette année et composée de MM. Turpin (rapporteur), Limet, Martin, Fortier, l'Athénée a adopté les dispositions suivantes :

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparé.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 15 mars jusqu'au 31 octobre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er novembre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto *et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du comité d'examen d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour assurer s'ils sont dans les conditions de concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui aobtenu ou obtiendra la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

"Montrer comment une femme peut concilier les vertus domestiques avec les exigences du monde."

Pour les hommes :

"Donner une idée générale des principaux romanciers des Etats-Unis d'Amérique."

Les manuscrits doivent être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.

AVIS

A tous ceux que cela concerne, M. T. A. GAHILL n'est plus en mon emploi.

JAMES GRENNON,
Pavillon Commercial.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1880.
14 juil—3t

**Bureau du Nouveau Jockey Club de la Louisi